Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938330784-20251203-DCM2025128-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq novembre, s'est réuni à la mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Eric ROBIN, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : ROBIN Éric, Maire, PITHON Marie-Thérèse, Maire déléguée, HESRY Michel, MARETHEUX Jean-Louis, RIGOLLE Delphine LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, BERNARD Nathalie, Maire Adjoints, MARTEL Bruno, POILVERT Cédric Conseillers Délégués, GUYOMARD André, DAUNAY Dominique, DURAND Gérard, CHARTIER Georges, THEBAULT Catherine, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, GORE CHAPEL Isabelle, LE COZ Caroline, CHEREL Chantal, GIFFRAIN Emmanuelle, CHIQUET Vincent, FLAGEUL Guillaume, POILBOUT Marie, FRIZAT Céline, MENIER Sébastien, CHASLES Sandrine, COMMUNIER Aurélien

Procurations :
COLLETTE Abel donne pouvoir à Michel HESRY
BADOUARD Allison donne pouvoir à RIGOLLE Delphine
GOURET Gérard donne pouvoir à Marie-Thérèse PITHON

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PITHON

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*33*
Nombre de conseillers municipaux présents	*30*
Nombres de conseillers municipaux votants	*33*

N° d'acte : **DCM-2025-128**	**AFFAIRES GENERALES** Objet : **ACTUALISATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE DEMISSION DU TROISIEME ADJOINT**

Rapporteur : Eric ROBIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7, L.2122-7-2, L.2121-1 II et L.2122-14 ;

Vu la lettre de démission en date du 07 novembre 2025 par laquelle Mme Isabelle Goré-Chapel, 3ème adjointe au maire, a fait connaître au maire sa décision de démissionner de ses fonctions ;

Vu la décision d'acceptation de cette démission par M. le Préfet des Côtes d'Armor en date du 27 novembre 2025 ;

Considérant qu'il n'est pas souhaité de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint pour remplacer Mme Isabelle Goré-Chapel ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938330784-20251203-DCM2025128-DE

Considérant en conséquence qu'il appartient au Conseil municipal de fixer à nouveau le nombre d'adjoints au maire conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du CGCT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 :

Il est pris acte de la démission de Mme Isabelle Goré-Chapel, 3ème adjointe au maire, à compter du 27 novembre 2025.

Article 2 :

Le nombre d'adjoints au maire est fixé à 8 au lieu de 9 précédemment.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor conformément à l'article L.2131-1 du CGCT et affichée selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

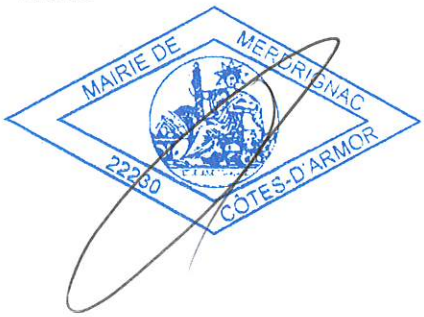
Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 08/12/2025

Mme PITHON Marie-Thérèse,
Secrétaire de séance



M. ROBIN Eric,
Maire



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.